

/ Juillet 2022

AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX : **OPERATEURS**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Éviter les risques d'endommagement et les conséquences qui pourraient en résulter pour la sécurité des personnes et des biens, pour la protection de l'environnement et pour la continuité de fonctionnement de ces ouvrages
- Maximiser ses chances de réussite au QCM AIPR Conduite d'engins et réalisation de travaux urgents (Opérateurs)

CONTENU DE LA FORMATION

Partie 1 : CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Présentation et objectifs de la formation
- Contexte et enjeux de la réglementation
- Les obligations des différents acteurs
- Les procédures mises en place (DT ; DICT ; DT-DICT conjointe, ATU)
- Les différents principes généraux de prévention
- Les sanctions applicables
- Pourquoi une AIPR ?

Partie 2 : LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

Partie 3 : SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Les différentes classes de plan
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux

Partie 4 : TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Les cas d'obligations de présence des exploitants
- Les moyens de protection collective et individuelle
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain
- Pouvoir reconnaître des situations potentiellement dangereuses ou inattendues
- Les règles pour les branchements
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier
- L'obligation de récolement

Partie 5 : EN CAS D'ANOMALIES

Mesures à respecter en cas d'accrochage ; La règle des 4A ; Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

Durée : 1 jour ½ soit 10.5 heures

Public visé

Tout conducteur d'engins ou intervenant en travaux urgents sous la direction de l'exécutant des travaux (de bouteur et de chargeuse, pelle hydraulique et de chargeuse-pelleteuse, niveleuse, grue auxiliaire de chargement, plateforme élévatrice mobile de personnes, pompe et tapis à béton, chariot automoteur de manutention (conducteur porté, machine de forage)

Pré requis à l'entrée de la formation

Savoir parler, lire et écrire le français. Posséder une expérience des travaux sur chantier. Être âgé de 18 ans révolus. Avoir le sens des responsabilités.

Nombre de participants

8 maximum

Méthode pédagogique

Jour 1 : partie 1 à 5 (7 heures) - apports théorique, étude de cas
Jour 2 : 3.5 heures – entraînement QCM Examen final

Modalité d'évaluation d'atteinte des objectifs

Contrôle des connaissances par un test théorique : QCM

Formalisation à l'issue de la formation

Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs atteints. Attestation de compétence.

Lieux

Chez le client

OU

site de l'Institut Formelec
rue Alfred Lumière Jarry
97122 Baie-Mahault

Inscription & Informations

Contactez Mme Stelly BAGAZET
Tel : 0590 38 28 06
Fax : 0590 38 67 49
Mail : sbajazet@formelec.fr